

AFFAIRE N° 16.

OBJET : VOIRIE RURALE - MODERNISATION DU CHEMIN HOUTBOIS A LA MONTAGNE 8ème
APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme Voirie Rurale 1980, la Municipalité envisage d'effectuer les travaux de modernisation du Chemin Hautbois.

L'étude du projet a été confiée à la S.E.C.M.O.

Les caractéristiques du chemin sont les suivantes :

- longueur : 330 m
- largeur plate-forme : 8 mètres
- largeur chaussée : 5 mètres

Le coût de l'opération est estimé à 650 000 F environ y compris honoraires et imprévus.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chap. 901 Art. 233-41 du Budget communal 1980.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui vous est présenté
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

Puis, il lit l'avis des Commissions : "Avis favorable. Les caractéristiques du chemin sont celles prévues par le P.O.S. Toutefois, il est possible que les difficultés de négociation avec les riverains amènent la Commune à retenir des caractéristiques inférieures, soit 6 m de plate-forme et 4 m de chaussée".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

.../...

.../...

LE MAIRE - En général, ce sera toujours 8m et 5m, mais si l'on rencontre des points très difficiles, on ne va pas s'accrocher, et on ramènera à 6 m et 4 m.

M. FOURNEL - C'est le chemin qui se trouve en face de l'église de la Montagne, et où était située l'ancienne Mairie. On va le faire jusqu'aux lotissements SIDR existants, et jusqu'à ceux de la SHLM qui vont être construits prochainement.

Mise aux voix, cette affaire EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

VU - St-Denis le 25 Mai 1981
P/le Préfet, le Secrétaire Général
Signé : Richard ULTIAUX
Pour Copie Certifiée Conforme
P/le Préfet, le Chef de Bureau délégué,
Signé : Georges FARSA.